

Questions orales

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je reconnais avec la députée que cette décision de la Cour suprême est de conséquence et qu'elle nous amène à réfléchir sur les réalités nouvelles créées par notre Charte des droits et libertés ainsi que sur le rôle de la Cour suprême du Canada dans la définition des limites et des compétences des assemblées législatives de tous niveaux lorsqu'il s'agit d'importantes questions.

Je n'ai pas eu la possibilité d'examiner pleinement le jugement, non plus j'en suis sûr que la députée. Je ne manquerai pas d'étudier soigneusement la question avec mes services.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au gouvernement, je me propose, avec mes autres collègues concernés, d'avoir des entretiens avec les provinces. Cette question intéresse une importante composante provinciale, celle des services de santé. Naturellement, nous nous entretiendrons avec nos collègues provinciaux des conséquences de la décision en question.

L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES MÉDICAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre responsable de la Condition féminine. Après la décision d'aujourd'hui, la ministre reconnaîtra certainement que les femmes doivent avoir accès à un éventail complet de services gynéco-généralistes partout au Canada. Va-t-elle faire pression auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour qu'il affecte des ressources convenables pour que cela devienne une réalité, avec par exemple le rétablissement des subventions en matière de planning familial?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, comme mon collègue le ministre de la Justice, je n'ai pas eu l'occasion de lire ce jugement en entier. Il s'agit d'une question qui n'a pas fait l'objet d'un consensus chez les femmes du Canada non plus qu'en d'autres milieux. Nous nous occupons sans cesse avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de questions qui préoccupent les femmes, pour ce qui est de leur santé et de chaque étape de leur vie génésique. Je compte que cela va continuer.

* * *

[Français]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LE PERMIS ACCORDÉ À RADIO-CANADA POUR UN SERVICE DE
TÉLÉDIFFUSION D'INFORMATION—ON DEMANDE SI DES FONDS
SERONT ACCORDÉS POUR ASSURER LA MÊME QUALITÉ À
L'ÉQUIVALENCE FRANCOPHONE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la ministre des Communications dit qu'elle est préoccupée par le fait qu'un service équivalent d'information en français soit disponible. C'est dommage qu'elle n'y ait pas pensé auparavant!

Ma question est celle-ci: Si un tel service équivalent est proposé, mais doit être financé par des frais d'abonnement tel *All News Service*, et compte tenu du fait que le nombre des abonnés du côté francophone est bien plus minime que celui du côté anglophone, le gouvernement fédéral est-il prêt à aider financièrement ce service en assurant la même qualité de ce service pour le côté français?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je m'étonne de la position prise par le parti libéral, particulièrement par le porte-parole de ce parti. Dans son discours, lundi, sur les langues officielles, le député a endossé le concept des services dans nos deux langues officielles, le français et l'anglais, qui doivent être disponibles à travers le pays. Maintenant, quand nous faisons remarquer l'absence du service francophone à l'attention du président de Radio-Canada, le parti libéral s'objecte. Et, monsieur le Président, voici un autre exemple du parti libéral qui abandonne ses principes sur cette question.

[Traduction]

LE COÛT DU SERVICE EN FRANÇAIS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est vraiment regrettable que la ministre ne comprenne pas le français et ne comprenne même pas la traduction . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Tous ceux d'entre nous qui avons appris l'autre langue officielle à l'âge adulte éprouvons parfois quelques difficultés, mais je ne pense pas qu'il soit opportun de le faire remarquer dans cette Chambre. Je ne doute pas que la députée acceptera de retirer cette partie de son préambule.

Mme Finestone: Monsieur le Président, si c'était offensant c'est parce que je pensais vraiment que la ministre comprendrait mon intérêt pour cette question qui touche les francophones.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Je retire, monsieur le Président. Au lieu de poser une question supplémentaire, je vais reposer ma question en anglais pour que la ministre comprenne.

Des voix: Règlement! Retirez cela!

M. le Président: Peu importe la langue que la députée utilise, les deux sont acceptables ici et dans le pays. Toutefois, je lui demanderais de poser sa question, dans la langue qu'elle veut.